Comment couvrir la période entre l’achat d’un nouveau bien et la vente de l’ancien ?

Autres · https://aviza.be/fr/docs/autres/comment-lassurance-gere-t-elle-la-periode-transitoire-entre-lachat-dun-nouveau-bien-et-la-vente-de-lancien/

Pendant cette période, vous avez souvent deux crédits : l’ancien crédit hypothécaire et un crédit pour le nouveau bien, parfois un crédit-pont. Chaque crédit doit être couvert selon ce que la banque demande.

Les possibilités

- Garder l’assurance de l’ancien crédit jusqu’à la vente et son remboursement.
- Assurer le nouveau crédit avec une assurance solde restant dû, qui suit son tableau d’amortissement.
- Pour un montant remboursé en une fois à la vente, une assurance à capital fixe correspond mieux qu’un capital décroissant.

La durée minimale

Family Home Protection dure au minimum 5 ans. Pour un crédit de quelques mois seulement, contactez Aviza ou votre courtier avant de faire la demande.

Après la vente

Quand l’ancien crédit est remboursé, vous décidez ce que vous faites de l’ancienne assurance : la garder, arrêter les primes ou demander un rachat si votre formule le permet.

Pour une situation précise, contactez Aviza ou votre courtier.